

Chèque Déjeuner



Offrez à vos salariés une vraie pause déjeuner quotidienne pour se déconnecter et partager un moment de convivialité. Une solution économique et appréciée de tous. Bénéficiez grâce à votre réseau de conditions tarifaires encore plus avantageuses.

Pourquoi choisir Chèque Déjeuner ?

1/ Pour faire plaisir à vos salariés

La reconnaissance, est un vecteur de motivation et de performance en entreprise qui n'a pas de prix !

2/ Pour favoriser vos recrutements et fidéliser vos talents

Rivalisez avec les grandes entreprises en recrutement en proposant les mêmes avantages qu'une grande entreprise.

3/ Pour ses avantages économiques

Offrez un pouvoir d'achat conséquent à vos salariés sans payer de charges. Tout le monde est gagnant.

4/ Pour sa rapidité de mise en place et sa gestion simplifiée

Un seul appel suffit.

Peu importe votre budget, nous nous adaptons au votre.

Les caractéristiques de Chèque Déjeuner



- **Eligible à tout salarié :** Temps plein, temps partiel, alternants, intérimaires, CDD et stagiaires.
- **Co-participation employeur / salarié :** Part employeur variable, entre 50% à 60% du montant des titres.
- **Exonéré de cotisations fiscales et sociales :** Jusqu'à 5,52 € de prise en charge par salarié et par jour (hors congés payés, formations et arrêts maladie).
- **Disponible en deux supports :** Choisissez entre les formats carte ou chèque en fonction de vos besoins.
- **Valeur du titre au choix de l'entreprise,** qui s'adapte à tous les budgets
- **Utilisation règlementée :** Jusqu'à 19€ par jour dans plus de 184 000 points de restauration en France.

Simulation budgétaire

	SOLUTION NON EXONÉRÉE	SOLUTION EXONÉRÉE
Montant brut accordé par l'entreprise	100€	100€
Montant total investi	155€ 100€ + 55% charges patronales	100€
Montant net perçu par le salarié	76€ 100€ - 24% charges salariales	100€

Avec Chèque Déjeuner, le montant investi est celui réellement perçu par les salariés !

Les avantages de Chèque Déjeuner

Pour votre entreprise

- Spécialement pour vous : des conditions tarifaires négociées par votre réseau.
- Porteur d'équité sociale et de cohésion en entreprise : chaque salarié bénéficie d'une valeur identique, déconnectée de son niveau de rémunération.
- Economique : Chèque Déjeuner vous permet d'offrir à vos salariés un avantage social sans alourdir vos charges, grâce à une exonération pouvant aller jusqu'à 1 214,4€ / an.
- Levier de motivations et fidélisation de vos collaborateurs
- L'accès à l'ensemble des solutions exonérées de charges sociales (Chèque Déjeuner, Cadhoc, Chèque Culture, Chèque Domicile etc...) sont cumulable et à moindre coût
- Gestion simple et rapide
- Vous rend encore plus attractif en recrutement.

Pour vos salariés

- Plus de pouvoir d'achat. En contribuant au déjeuner, l'entreprise offre un avantage financier incontestable à son salarié.
- Un large réseau d'utilisation de plus de 184 000 points de restaurations en France.
- Plus de bien être. Une solution qui facilite les pauses conviviales entre collègues
- Accéder à un monde d'avantages avec le Club Bonne journée et un ensemble de réductions et avantages.
- Plus de flexibilité. Cette solution s'adapte aux habitudes de chacun et permet de manger à table ou à emporter, de faire ses courses pour son déjeuner, de manger sur le pouce ou plus longuement.

BONNE JOURNÉE
by Up 

Notre accompagnement

Votre conseiller commercial et votre gestionnaire de fidélisation dédiés vous accompagnent à chaque étape.



Vous pouvez passer votre commande en quelques minutes en appelant notre service commercial.



Vous réglez comme vous le voulez.

(prélèvement, virement)



Recevez votre commande avec rapidité – 72h à compter de la réception de votre règlement.



Pour vos commandes suivantes, choisissez le moyen de commande qui vous convient : téléphone ou internet.



A votre écoute au quotidien. Notre service clients se fera un plaisir de vous aider en cas de questions.



Pensez bien à spécifier votre « code promo » pour bénéficier de tous vos avantages.

Pour en bénéficier, contacter nous au: **01 76 49 65 45**

Ou par mail à : partenariatspme@up.coop

A très bientôt,
Votre équipe Partenariats



**Ça fait du bien
au quotidien**